

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

**Jeudi 11 avril 2019, 12H15, SALLE B41, Bâtiment principal**

\*\*\*\*\*

Présent-e-s :

Présidente : Ellen Hertz

Membres : Robin Augsburger, Allisson Beretta, Théophile Boucard, François Bourquin, Olivier Hari (remplace Blaise Carron), Myriam El-Hayek, Claudine Faehndrich, Léa Farine, Mehdi Farsi, Laurent Gobat, Edith Joseph, Daniel Kaufmann, André Kuhn, Linda Lemarié, Giona Francesco Preisig, Sergio Rasmann, Patrick Vincent

Membres du rectorat  
(voix consultatives): Jean-Marie Grether, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Kaltrina Alushaj, Blaise Carron, Pascal Felber, Gilles Lauener, Pascal Mahon, Pierre-Alain Mariaux, Fiona Silva Vicente

Membres du rectorat  
(voix consultatives) : Olivier Guillod, Felix Kessler, Daniel Schulthess

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Accueil et information
2. Approbation:
  - a. De l'ordre du jour
  - b. Du PV de la séance du 7 mars 2019
  - c. Des commentaires des Statuts
3. Invitation du président de la Commission PATB (personnel administratif, technique et de bibliothèque) Monsieur Simon Rowell
4. Membres du bureau
  - a. Démission de Giona Francesco Preisig
  - b. Appel à candidature d'un nouveau membre
  - c. Election des nouveaux membres
5. Communications du Rectorat
6. Information sur l'utilisation du fonds d'aide sociale
7. Thématiques et groupes de travail 2019
8. UniHub
9. Divers

## Procès-verbal

### **1. Accueil et information**

La présidente Ellen Hertz (EH) accueille en tout début de séance la présidente sortante Madame Yousra Boumasmoud. EH la félicite très sincèrement pour tout le travail qu'elle a accompli durant son mandat 2017-2018 et lui remet un grand bouquet de fleur en guise de remerciement. Yousra Boumasmoud indique que les travaux collectifs ont demandé beaucoup d'efforts, de présence et de concentration de la part de chacun-e. Elle a bien apprécié cette collaboration et trouve que les membres ont réussi à réaliser des travaux solides. Elle remercie chaleureusement les membres pour leurs conseils, leur soutien, mais également parfois leurs reproches et tire de tout cela une expérience très enrichissante. L'Assemblée l'applaudit en retour. EH remet également au vice-président sortant M. Patrick Vincent des fleurs afin de le remercier pour son aide précieuse et exprime également toute sa gratitude à André Kuhn, président de la commission législative, pour son excellent travail.

EH explique que le bureau a décidé de profiter de la période où l'Assemblée a moins d'activités pour inviter les président-e-s des quatre corps de l'Université à se présenter et à discuter avec les membres de l'AU. Elle propose qu'elles/ils fassent une présentation d'environ 15 minutes et que le dernier quart d'heure soit consacré à un moment d'échange. EH souhaite inviter les président-e-s de l'ACINE (Association du corps intermédiaire de l'UniNE) en octobre 2019, de la FEN (Fédération des Etudiant-e-s Neuchâtelois-e-s) en novembre 2019 et de l'APUniNE (Association des Professeur-e-s de l'UniNE) en février 2020 et accueillera aujourd'hui le président du PATB.

### **2. Approbation :**

#### **a. de l'ordre du jour**

EH indique qu'on va remonter le point numéro 6 « membres du bureau » au point numéro 4 car des personnes ont indiqué qu'elles devaient partir avant la fin de la séance.

EH demande également une rectification du même point à la lettre b. Selon le Règlement de l'AU, il n'est pas obligatoire d'avoir un-e représentant-e par faculté, mais seulement par corps. On remplace donc « Appel à candidature membre de la Faculté des science » par « Appel à candidature d'un nouveau membre ».

L'ordre du jour est accepté.

#### **b. du PV de la séance du 7 mars 2019**

Le PV est approuvé.

#### **c. des commentaires des Statuts**

EH indique que l'Assemblée n'a pas encore accepté formellement la dernière version des Commentaires des Statuts de novembre passé et demande si des membres ont des remarques à faire.

Quelques petites corrections devront être faites. A savoir remplacer à:

- l'Art. 1, al. 3 : « de hier » par « d'hier »
- l'Art. 1, al. 3 : « aux déviants, voire aux criminels » par « aux déviantes, voire aux criminelles ».
- l'Art. 109, al. 1 : « experts » par « expertes » et « sollicités » par « sollicitées ».

Les membres sont d'accord de publier ces commentaires sur le site web de l'AU en tenant compte des remarques ci-dessus.

### **3. Invitation du président de la Commission PATB (personnel administratif, technique et de bibliothèque) Monsieur Simon Rowell**

Monsieur Rowell remercie les membres de l'AU pour leur accueil.

La Commission du PATB a été constituée fin 2018. Les nouveaux membres ont mis en place un fonctionnement, notamment en rédigeant le règlement. Le PATB est présent partout : aussi bien dans les facultés que dans le domaine central. La commission représente donc une multitude d'intérêts et d'opinions. Globalement les membres du PATB aiment travailler à l'UniNE ; la preuve en est que le turn-over reste très bas.

Cela étant, au terme des réflexions de la commission de ces derniers mois, deux axes fondamentaux de discussion se sont dessinés :

- Le premier axe est la question de la valorisation du PATB. C'est une thématique qui a fait surface de nombreuses fois, sous différentes formes, lors des discussions au sein de la commission mais aussi lors d'échanges avec des collègues. Le PATB vit dans l'ombre de l'enseignement et de la recherche, c'est un corps peu visible en comparaison avec les corps enseignant ou étudiantin. Leur travail n'est pas publié et ne mène pas vers des titres ou des diplômes. Toute reconnaissance/valorisation doit donc être d'une autre nature, plus semblable à ce qui se fait dans le domaine privé. Elle doit provenir de l'institution et peut prendre plusieurs formes.

L'essence de la reconnaissance réside dans les relations aux autres - notamment avec la hiérarchie - dans la communication et la confiance, mais aussi dans les possibilités d'évolution et de stimulation professionnelle, ainsi que dans les opportunités de formation continue.

La valorisation passe aussi par la connaissance du travail des autres, surtout dans une grande "maison" comme l'UniNE.

- Le deuxième axe est la question des conditions de travail. De bonnes conditions de travail impliquent que tous les paramètres nécessaires à la bonne exécution des tâches qui sont confiées au PATB soient réunis. Parmi ces paramètres figurent l'échange d'information, la transparence des procédures appliquées, ainsi qu'une organisation cohérente au sein des services et des instituts, mais aussi entre ces instances.

Actuellement, si certains services et instituts fonctionnent bien, d'autres souffrent de dysfonctionnements ou ont fait l'objet de réorganisations qui semblent arbitraires. Le point commun que la commission a pu identifier au travers de ses discussions et entretiens se résume souvent à des défauts de communication : les tâches sont cloisonnées et les gens se parlent moins, nourrissant des conflits qui n'ont pas lieu d'être. La commission voit donc ici une opportunité de rétablir des canaux de communication efficaces en instaurant des solutions d'échange entre les services afin de recréer une dynamique de confiance entre les différentes strates de l'Université.

M. Rowell poursuit en indiquant que sa commission va également remplir les tâches qui lui sont confiées par les Statuts. En conclusion, il pense que la mission première est de rétablir des liens entre les membres du corps qu'il représente d'une part, et entre le PATB et les autres corps de l'Université d'autre part - une mission qu'il souhaite partager avec l'Assemblée. Il remercie les membres pour l'attention qu'ils lui ont accordée et se réjouit de pouvoir engager une collaboration fructueuse avec eux.

Quelques questions de la part des membres s'ensuivent :

- Comment la commission souhaite-elle communiquer avec le PATB ? La commission va en premier lieu créer une page web. Elle communiquera ses activités dans le rapport annuel et renseignera par e-mail le PATB plusieurs fois par année ou selon nécessité. Elle agendera certainement dans le futur une séance d'information.

- Comment la commission pense-t-elle s'organiser car au sein du même corps, certains membres répondent hiérarchiquement à d'autres ? La commission, lors de ses discussions, fait abstraction à la hiérarchie, mais doit en tenir compte pour garantir le meilleur fonctionnement possible tout en s'assurant que chacun peut dialoguer. Toutefois aucune mesure concrète n'a été établie à ce jour car la commission vient d'être créée.
- Est-ce qu'il y a déjà eu un contact entre les membres de la commission du PATB et de l'AU ? Tous deux n'ont pour l'instant pas eu beaucoup d'échange. Un membre de l'AU indique qu'il serait bien qu'une personne siège à la fois à l'AU et à la commission du PATB.

Un membre souligne un problème en matière de communication et de reconnaissance. Il rappelle que les membres du PATB ont un statut de droit public et sont soumis à la LSt. Les titulaires des fonctions publiques ont droit à une prime de fidélité après 20 ou 30 ans d'activité. Or cette prime va se voir drastiquement réduite dans le futur. Personne n'en a été informée à l'UniNE. Le recteur indique que d'autres corps sont également touchés et reconnaît qu'il y a eu un problème de communication. Le problème vient du fait que lorsque l'Etat modifie une loi ou un règlement, il y a automatiquement une communication publique, mais pas lorsque ce sont des choses prévues par des textes de statut inférieur. Dans ce cas-là, c'était une mesure d'économie parmi un train d'autres économies et elle est passée inaperçue. Dès que le Service des RH a eu cette information, il l'a mise sur le site Internet. Mais il était très mal à l'aise lorsqu'il a pris connaissance tardivement de ce changement. Le Service RH a demandé au service des RH de l'Etat de lui transmettre de manière systématique ce genre d'informations.

EH remercie chaleureusement M. Rowell pour la présentation.

#### 4. Membres du bureau :

##### a. Démission de Giona Francesco Preisig

Lors du dernier bureau, Giona Francesco Preisig a annoncé qu'il souhaitait démissionner du bureau. EH le remercie infiniment pour tout le travail qu'il a fait ces deux dernières années.

##### b. Appel à candidature d'un nouveau membre

EH rappelle que le travail du bureau consiste à se rencontrer deux semaines avant les séances plénières de l'AU pour fixer l'ordre du jour. Les membres du bureau peuvent également s'impliquer dans les groupes de travail dont il sera question plus tard.

Le bureau de l'AU est actuellement composé d'une représentante du corps professoral (elle-même, FLSH) et d'une représentante du corps intermédiaire (Lea Farine, FLSH). Il faut élire encore trois membres, dont un-e représentant-e du PATB et un-e représentant-e du corps étudiantin. Quatre membres de l'AU ont manifesté leur intérêt à entrer dans le bureau : une représentante du PATB (Claudine Faehndrich, FSE, pour un deuxième mandat de deux ans), une représentante du corps étudiantin (Kaltrina Alushaj, FD), et deux représentants du corps professoral : Edith Joseph (FS) et André Kuhn (FD).

Après discussion André Kuhn retire sa candidature pour assurer une présence de la FS dans le bureau (selon l'Art. 6, al. 4 du Règlement).

##### c. Election des nouveaux membres

Les votes concernant des personnes élues nominativement doivent être faits par bulletin, sauf si l'élection est tacite. Sont élues tacitement Mesdames Kaltrina Alushaj, Claudine Faehndrich et Edith Joseph.

#### UNIVERSITE DE NEUCHATEL 5. Communication du Rectorat

Le recteur indique qu'en matière de communication, il faudrait mettre en place un système afin

de savoir comment l'AU peut communiquer auprès de la communauté universitaire. En effet, les personnes à l'interne et à l'externe ne font pas toujours la différence entre la communication de l'Université en tant qu'institution et les communications de l'Assemblée de l'Université. Il donne en exemple l'email qui a été envoyé au mois de mars par l'intermédiaire de la boîte e-mail de l'AU à toute la communauté universitaire concernant le soutien de l'AU pour le mouvement des étudiants-e-s en faveur du climat. En effet, de mauvaises interprétations ont été faites par des membres de la communauté qui ont cru que le rectorat appelait à la grève, et n'ont pas fait la distinction entre la position de l'institution et l'avis de l'AU en tant qu'expression de l'avis des corps. S'en sont suivies des interviews de la part de journalistes et de fausses informations qui ont circulé. Le recteur poursuit en indiquant que c'est typiquement des choses qui sont examinées lors d'une procédure d'accréditation, comme celle qui prendra bientôt place et il est très important que chaque corps comprenne d'où et de qui vient l'information. EH propose qu'un logo visible et spécial soit créé afin qu'il n'y ait pas confusion. Le recteur soulève qu'aussi longtemps que l'Université n'aura pas d'intranet, à savoir un endroit dans lequel on peut communiquer à l'interne, la même question pourra se poser. Un groupe travaille actuellement sur la refonte du site afin de permettre une meilleure communication.

Concernant l'Espace Tilo-Frey, le rectorat a relayé la proposition de l'AU, qui a été reprise par la Ville de Neuchâtel. Il y aura une plaque officielle avec le nom « Espace Tilo-Frey ». Et une autre plaque « Espace Louis-Agassiz jusqu'en 2019 », avec un QR-Code qui dirigera vers la page Agassiz du Dictionnaire historique de la Suisse.

Le mandat d'objectifs a été accepté par le Conseil d'Etat (CE). Il sera soumis au Grand Conseil (GC) en mai. Le CE a proposé de reprendre comme base dès 2019 le budget 2017 de l'Université. C'est donc une baisse par rapport à 2016, mais une hausse par rapport à 2018. Cependant, depuis 2017 beaucoup de charges se sont ajoutées, notamment l'assainissement de Prévoyance.ne, l'augmentation des cotisations de l'employeur, le congé parental et le contrat formation. Le montant à disposition a donc diminué par rapport à 2017. EH encourage les membres de l'AU à aller assister à la séance du GC au mois de mai.

Les congés paternité vont passer à 20 jours dès le 1<sup>er</sup> mai 2019 à l'Etat. Le rectorat va encore devoir régler des problèmes délicats, à savoir par exemple que faire si la paternité tombe pendant des périodes de cours ou d'examens. Par souci d'égalité, l'Université appliquera les mêmes règles que l'Etat. Le recteur ne sait pas si ce congé pourra être pris rétroactivement depuis le début de l'année 2019.

Le Dies Academicus qui prendra place le 2 novembre 2019 aura pour thème « S'engager ».

## **6. Information sur l'utilisation du fonds d'aide sociale**

Le recteur indique que le règlement du fonds d'aide sociale a été remis à jour avec la nouvelle loi. Dès lors, le Bureau social (BS) de l'Université dispose d'un budget et peut allouer les aides financières aux étudiant-e-s. Puis le BS fait un rapport d'activité qu'il remet au rectorat qui, à son tour, en informe l'AU.

Le fonds dispose de frs 200'000.- fixes par année, mais également d'un montant supplémentaire de frs 100'000 par période de 4 ans. Cette somme peut être mobilisée en cas de fortes sollicitations, notamment en fin d'année. Mais le total doit s'équilibrer sur 4 ans, donc si le BS prend 50'000.- dans ce supplément l'année 1, il lui en reste 50'000 pour les années 2 à 4. En 2018, en collaboration avec la FEN et grâce à une dérogation, les étudiant-e-s migrant-e-s ont pu

bénéficier d'une aide financière dans le domaine de la formation, notamment pour participer à des cours de l'ILCF ou au CAS d'intégration.

## **7. Thématiques et groupes de travail 2019**

EH indique qu'en ce moment l'AU n'a pas de tâches formelles. Elle propose de créer un ou plusieurs groupes de travail (ou des commissions ad hoc) qui se pencheront sur des thématiques qui paraissent importantes et qui touchent plus ou moins tous les corps. Le bureau a d'ailleurs réfléchi à deux thématiques potentielles :

- La santé psychique au travail, notamment des étudiant-e-s et doctorant-e-s. Selon EH ce problème semble général dans toutes les universités. Selon certaines études rapportées par le FNS, ces groupes de personnes auraient six fois plus de risque d'être atteints par des maladies psychiques que la population générale. Ce groupe de travail pourrait se pencher sur la question, et proposer des solutions et des aménagements afin de contribuer à la prévention de ce problème. EH poursuit en indiquant que ces phénomènes touchent également le corps professoral qui se sent surchargé et stressé. Il répercute à son tour son stress sur le PATB, les étudiant-e-s et le corps intermédiaires. Le recteur indique que le Rectorat est en train actuellement d'envisager plusieurs mesures liées à la santé au travail, aussi bien pour le corps intermédiaire que pour les étudiant-e-s. Il faudra donc juste s'assurer que, si une commission voit le jour, elle ne travaille pas à double.
- La deuxième thématique serait la question de la bureaucratisation. EH soulève que ce phénomène touche aussi bien les secteurs privés que publics. La bureaucratisation croissante engendre beaucoup de procédures et d'administration qui entraînent du stress pour tout le monde. Les procédures qualité (e.g. les acquis de formation, l'accréditation) et de nombreux autres domaines sont concernés. Même si le sujet est vaste, EH propose de s'y pencher, en identifiant des lieux où la bureaucratisation paraît particulièrement prégnante au sein de notre institution ; il s'agirait ensuite d'imaginer des solutions d'allègement afin d'éviter stress et irritation.

EH demande aux membres s'ils auraient d'autres propositions sur des sujets généraux à traiter en commissions ad hoc. Un membre du corps étudiant prend la parole et soulève de nombreux points dont le principal est un problème de communication à l'UniNE. Les étudiant-e-s sont présent-e-s dans de nombreuses commissions, organes, etc, mais, paradoxalement, ils/elles ne savent pas à qui s'adresser en cas de questions pointues ou problèmes particuliers et ne trouvent pas la réponse à l'interne. Les collaborateurs de l'Université, qu'ils soient du corps professoral, intermédiaire ou du PATB n'arrivent souvent pas à les orienter vers la bonne personne car eux-mêmes ignorent le fonctionnement global de l'institution. Les étudiant-e-s ne trouvent pas non plus la réponse dans les règlements et perdent beaucoup de temps. La communication verticale (étudiant-professeur) est également concernée et les problèmes ne sont pas remontés de façon adéquate et tout cela engendre de nombreux malentendus. EH encourage les étudiant-e-s à aborder ce sujet lors de la rencontre avec la FEN, qui, à son tour avertira le rectorat. Elle prend note des thématiques « organisations structurelles : communication, transparence et participation ».

EH invite tous les membres à réfléchir et à proposer des thèmes importants, à envoyer par e-mail jusqu'en automne. Même s'il y a parfois des redondances ou que les thématiques sont déjà traitées par des facultés ou autres organes, il semble intéressant de faire un travail au sein de l'AU, tout en s'assurant qu'on ne fait rien à double.

### **8. UniHub**

Un membre étudiant demande dans quelle mesure les étudiant-e-s pourraient participer à la réflexion sur le nouveau bâtiment. Le recteur indique que le projet est très complexe et demandent l'intervention de nombreux services et personnes. C'est l'Etat qui a repris le projet selon la loi. Plusieurs comités, dont ceux de la planification et de la construction y participent. Ces derniers doivent intégrer plusieurs services (bâtiments, finances, éducation, etc), ainsi que l'intendance et le rectorat de l'UniNE. Il y a des représentant-e-s des utilisateurs qui en font également partie, et c'est ces derniers qui seront en mesure d'écouter les réflexions des étudiant-e-s et les transmettre au besoin. L'AU demande à être informée globalement de l'avancement du projet.

### **9. Divers**

Pas de divers.

EH propose qu'il y ait deux séances réglementaires de l'AU par semestre à partir de l'automne. La séance est levée à 13h45.